

Remplaçants : le compte n'y est pas !

Selon un document de la Direction générale de l'enseignement scolaire, dévoilé vendredi par Le Parisien, 659.293 journées d'absence de professeurs du premier degré n'ont pas été remplacées en 2012-2013.

"660.000 jours d'absence, ce sont des chiffres importants, par rapport aux années précédentes ou aux suivantes", a reconnu Mme Vallaud-Belkacem lors d'un déplacement à Lille. "C'était la conséquence des difficultés dans laquelle l'Education nationale a été plongée après la suppression de 80.000 postes d'enseignants ces dernières années par la majorité de droite", a-t-elle estimé.

C'est un peu court ! Certes les remplaçants ont été rudement touchés par les mesures libérales du précédent gouvernement, mais la réalité du terrain n'a guère évolué depuis 2012, bien au contraire ! La réalité, c'est que les DSDEN, débordées par les demandes d'ouvertures de classe, préfèrent saupoudrer des bouts de postes ou ouvrir des classes quand les besoins sont trop criants. Tout cela bien sûr au détriment des métiers les plus

touchés : RASED, remplaçants, itinérants, enseignants de CLIS,....

Pour SUD Education, il faut de toute urgence créer des postes en nombre pour répondre aux besoins du Service Public : ouvrir des classes ET des postes de remplaçants ! Vite !



Directeur de la publication : Olivier Cuzon
Imp par nos soins n° de CPPAP 0419 S 05227

Le syndicat vit des cotisations : adhérez, réadhérez !

Bulletin d'adhésion 2014 - 2015

Nom : Prénom :
 Actif(ve) Retraité(e) **cotisation divisée par 2**
 Temps complet Temps partiel
 Quotité :
 Grade précis (ex : PE, Instit., PLP, contractuel-le, certifié-e, stagiaire, ASEN, Administratif...)
 Adresse personnelle :
 Tél. :
 Adresse de l'établissement :

Montant de la cotisation annuelle :
 Mode de paiement : chèque à l'ordre de Sud Education 29

Je souhaite recevoir des informations régulièrement par mail

Mon mail :@.....
 J'accepte d'être le/la correspondant/e de SUD éducation 29 dans mon établissement (pour les collèges ou lycées) :

SUD éducation 29 pourra utiliser ces renseignements pour m'adresser ses publications. Je demande à SUD éducation 29 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant à SUD éducation 29.

Date : Signature

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
- de 600 €	5 €
+ de 600 €	13 €
+ de 750 €	24 €
+ de 900 €	40 €
+ de 1000 €	49 €
+ de 1100 €	58 €
+ de 1200 €	68 €
+ de 1300 €	80 €
+ de 1400 €	92 €
+ de 1500 €	105 €
+ de 1600 €	122 €
+ de 1700 €	138 €
+ de 1800 €	157 €
+ de 1900 €	173 €
+ de 2000 €	189 €
+ de 2100 €	207 €
+ de 2200 €	226 €
+ de 2300 €	245 €
+ de 2400 €	264 €
+ de 2500 €	284 €
+ de 2600 €	306 €
+ de 2700 €	328 €
+ de 2800 €	351 €
+ de 2900 €	375 €
+ de 3000 €	399 €
+ de 3100 €	425 €
+ de 3200 €	450 €
+ de 3300 €	477 €
+ de 3400 €	505 €
+ de 3500 €	534 €



Dispositif de tirage Brest CTC déposé le 10/10/2014
 SUD éducation PRESSE DISTRIBUÉE LA POSTE
 2, rue Amiral Nielly 29200 Brest

Solidaires

Défendre la Sécu contre le pacte de responsabilité

Sous couvert de « dette », les services publics et la protection sociale deviennent des variables d'ajustement des politiques d'austérité. Le budget 2015 de la Sécurité Sociale présenté par le gouvernement nous permet de mesurer l'ampleur de l'attaque contre la protection sociale.

Le plan d'économie concernent tous les domaines : santé, action sociale, retraites, politique familiale, systèmes de sécurité sociale, assurance chômage. Alors qu'une grande partie de la population n'a plus accès aux soins et y renonce. Alors que les dépassements d'honoraires et les déremboursements des soins coûtent de plus en plus cher. Alors que la désertification sanitaire s'amplifie par la fermeture d'hôpitaux et de services de proximité.

Dans le même temps les réponses sociales, pour garantir les droits de la population, ne sont plus à la hauteur des enjeux (diminution drastique des budgets sociaux). Les politiques d'austérités aggravent la précarité et créent une misère croissante.

Le « trou de la Sécu » comme la dette de l'Etat dont on nous rabâche les oreilles sont en grande partie liés non pas à l'augmentation des dépenses, mais au manque de recettes.

60 milliards de fraude et d'évasion fiscales : stop ou encore ?

Combien faudra-t-il d'affaires Cahuzac, HSBC,

Offshoreleaks, Clearstream... pour que le gouvernement prenne des mesures à la hauteur des enjeux ? Peut-on continuer à éluder la question du niveau des recettes fiscales, à refuser un réel big bang fiscal, à ne pas intensifier la lutte contre la fraude ?

Les déficits publics ne doivent pas servir à justifier l'austérité sans fin.

Il est possible de lutter efficacement, en France et au niveau international, pour éradiquer durablement la fraude et l'évasion fiscales.

En France, s'engager sans attendre sur cette voie permettrait de récupérer, chaque année, entre 60 et 80 milliards d'euros de recettes publiques !

Contre le pacte de responsabilité

Ce pacte antisocial se traduit par 41 milliards de cadeaux aux patrons sans aucune contrepartie. Il n'y a aucun engagement de la part du patronat de créer des emplois.

Il se traduit par des exonérations massives de cotisations sociales qu ne sont jamais compensées par l'Etat : comment au final la Sécu pourrait-elle ne pas être en déficit ?

Le 16 octobre, journée de mobilisation intersyndicale contre le projet gouvernemental de loi de financement de la Sécurité Sociale. : Brest, Quimper, Morlaix, Carhaix, Pont-L'Abbé, Quimperlé, Douarnenez...



Liberté, égalité, précarité

« Pôle Emploi, bonjour ! Je vois dans votre dossier que vous avez un Master 1... ça vous dirait d'être prof jetable sans formation et mal payé ? »

Non, ce n'est pas de la science-fiction

Ca se passe en 2014 en Seine-Saint-Denis. Les politiques successives de suppressions de postes massives ont entraîné, forcément, une pénurie d'enseignants. La liste est longue des établissements primaires et secondaires qui ont passé des jours, voire des semaines, sans enseignant : professeur d'école en longue maladie, non remplacé ; collège sans professeur d'allemand ou de biologie ; lycée sans professeur de philosophie...

Pour pallier ce manque, l'Education nationale a demandé à Pôle Emploi de démarcher par téléphone des chômeurs pour recruter 300 professeurs d'école dans le département. Seul critère : la détention d'un Master 1. Aucune exigence en matière de pédagogie et d'enseignement n'est demandée.

La ministre botte en touche

Interrogée, la Ministre ne nie pas le procédé : « que l'on fasse appel à Pôle emploi pour identifier des candidatures mais ensuite derrière, on vérifie évidemment les compétences des gens en question, il y a une formation qui accompagne leur exercice ». Et de mettre la responsabilité de la situation actuelle sur « la politique désastreuse de la droite en matière d'éducation ».

Sur quel temps sera assurée cette « formation » ? Avec quel contenu ? Mystère ! Comme toujours, des annonces,

des paroles, mais pour les personnels, toujours plus de précarité, toujours plus de dégradations des conditions de travail, toujours plus d'attaques contre le statut des fonctionnaires, toujours moins de services publics.

SUD éducation se bat pour un service public de qualité, qui recrute, forme et rémunère correctement ses personnels. Pour que l'emploi précaire ne se généralise pas dans l'enseignement, comme à la Poste, avec les conséquences que l'on sait.



Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Enseignement Déception à tous les niveaux

Les formateurs

"Les ESPE sont des coquilles vides. Malgré les efforts de certains acteurs, les futurs professeurs font l'expérience de l'absence d'ambition nationale..."

Ph. Meirieu, B. Falaize, Ph. Joutard et Ph. Berthuit, dans une tribune de Libération, dénoncent une formation qui perd son sens et éclatée en un puzzle ubuesque. Ils appellent à la définition d'une formation commune à toutes les ESPE. " Il est temps de construire un «cursus» de formation des enseignants, unifié, aux finalités communes pour tous, aux modalités cohérentes avec l'Ecole que nous voulons. " Ils dénoncent aussi " des bidouillages institutionnels, des conflits de territoire et de l'approximation permanente d'une organisation désormais dictée par les tableaux Excel".



mun, censé regrouper les étudiants des 3 filières (1er et 2d degrés et personnels d'éducation), n'existe toujours pas dans un tiers des ESPE, selon ce rapport.

La mise en place des ESPE s'est faite à marche forcée. A la rentrée 2013, un tiers des ESPE devaient profondément revoir leur copie et seulement un autre tiers avait des projets satisfaisants. Durant l'été 2014, Benoît Hamon a levé toutes les restrictions qui pesaient sur ces ESPE et validé les "mauvais élèves" que Vincent Peillon souhaitait voir évoluer. Le ministre a donc validé des formations non conformes à son propre cahier des charges !

SUD Education

SUD éducation est aussi très critique avec les ESPE : certes cette « formation » est un mieux par rapport à l'absence de formation imposée par le précédent gouvernement ; mais doit-on pour autant se contenter de ces formations inféodées à l'université, sans réels moyens, sans

lien cohérent avec la réalité du métier, sans cadre national ? Nous disons « Non ! ». Nous exigeons une véritable formation initiale et une formation continue de qualité, sans M@gistère.

Le Sénat

Ils ne sont pas les seuls à être critiques : le rapport du Sénat sur les ESPE, publié en juin dernier, montre que les ESPE ont souvent fait les frais du contexte de réforme universitaire et de restriction de moyens. Ainsi le tronc com-

Numérique : fin ou moyens ?

Le 2 septembre dernier, le président de la République lançait un énième «grand plan numérique» pour l'Éducation Nationale. La ministre de l'Éducation Nationale, Najat Vallaud-Belkacem, a notamment promis que les collégiens bénéficieraient d'une tablette afin d'alléger un cartable trop lourd : «À partir de la rentrée 2016, tous les collégiens –en l'occurrence, on commencera par les classes de 5e– auront et travailleront sur des tablettes numériques.»

Pour quoi faire?

Une question cruciale se pose sur l'utilisation de ces crédits (plusieurs milliards) : les élèves ont-ils besoin d'une tablette supplémentaire ou d'un véritable enseignement de l'informatique, qui leur donne les clés pour comprendre le monde dans lequel ils vivent et vivront. Comme l'enseignement que suivent, depuis plusieurs années déjà, leurs camarades bavares, estoniens, suisses, lituaniens, néerlandais, et bientôt anglais, finlandais ou coréens. C'est ce que recommande l'Académie des sciences, c'est ce que recommande la Société informatique de France, c'est ce que recommande le Conseil supérieur des programmes, c'est ce que recommande le Conseil national du numérique.

Une tablette ne peut pas se concevoir uniquement comme un substitut du livre, à seule fin d'alléger le cartable des

élèves. Equiper massivement les élèves sans les former à l'informatique n'a été proposé par aucun analyste sérieux: aucune évaluation n'a jamais montré que cette mesure avait un impact positif sur la formation des élèves ; seule l'économie des pays producteurs de ces équipements en tire bénéfice. Par contre, ça fait un bon reportage au JT...

Priorité à la formation des enseignants

Former les enseignants dans le primaire et recruter des enseignants dans le secondaire semble être une décision plus efficace en terme de formation des élèves : actuellement, ces derniers ne sont plus des utilisateurs passifs d'une informatique presse-bouton ludique sans être non plus des acteurs suffisamment avertis de l'outil informatique et de son fonctionnement. Une telle politique permet en outre une véritable promotion du logiciel libre. Mais l'impact médiatique est évidemment moindre pour un gouvernement en mal de popularité.

1 milliard d'euros, par exemple, c'est 2500 professeurs d'informatique pendant 10 ans. C'est aussi dix millions d'heures de formation continue et donc la possibilité de former à la fois les professeurs du primaire et du secondaire ! De quoi offrir un enseignement de qualité dans toutes les écoles, tous les collèges et tous les lycées français.



Mutations : Etat-patron, patron voyou

Chaque année – ou presque –, c'est le même scénario : le ministère de l'Education Nationale publie une circulaire à l'automne pour organiser les mutations des professeurs de collège et de lycée.

Or, cette circulaire est tout simplement... illégale !

En effet, les règles de mutation sont communes à tous les salariés de la fonction publique d'Etat. Elles sont définies par la loi du 11 janvier 1984. Le ministère de l'Education Nationale n'a pas à ajouter d'autres règles qui seraient propres à ses personnels.

Une note de service ou une circulaire se borne, en principe, à donner des instructions ou des recommandations. Or, celles sur les mutations ne

s'en tiennent pas là. Elles énoncent des critères de classement des demandes, des barèmes de points, des ordres de priorités, des bonifications selon le nombre d'enfants, la situation familiale... Elles ont donc un « caractère impératif et constituent, dès lors, des actes susceptibles d'être contestés devant le juge », affirme le Conseil d'Etat, qui censure régulièrement ces circulaires. Quoi qu'il en soit, les censures du Conseil d'Etat n'ont aucune incidence sur les mutations. En effet, les enseignants n'ont que quatre mois pour contester une décision de mutation ; ce délai est expiré depuis longtemps lorsque tombe l'arrêt du Conseil. Un enseignant de l'Essonne, qui les contestent régulièrement, a réussi à obtenir 3000 de dommages et intérêts !

Non respect du Droit

Dans un Etat de droit, le ministère de l'Education Nationale devrait se faire un devoir d'appliquer les décisions du Conseil d'Etat. Il est anormal qu'il continue, avec un entêtement incroyable, à publier des circulaires illégales !

Ce n'est malheureusement pas le seul exemple du non respect du droit par le ministère : la mise en place plus que tardive des CHS-CT (lois Auroux de 1982, mise en application en 2011 !!!), l'absence de médecine du travail, de Registres de Santé et sécurité au Travail dans de nombreux établissements,...

L'état-patron bafoue les lois, bafoue nos droits ! SUD éducation nous défend !

Premier Degré : c'est arrivé près de chez nous....

...Le paritarisme tel qu'il se pratique

Mouvement mouvementé

Depuis quelques années, le mouvement, c'est devenu compliqué ! Logiquement, c'est simple : des barèmes, des vœux, des postes, un logiciel qui mouline, et une CAPD pour pondérer les quelques erreurs de l'administration ou défendre des situations particulières des personnels.

L'administration proposait aux syndicats un document issu du premier « moulinage » du logiciel, document relativement fiable, qui préfigurait bien le mouvement à venir, et qui avait même permis, l'an dernier, à l'administration d'envoyer leurs affectations aux personnels, sur IProf, avant la CAPD. C'est dire en quelle estime l'administration tient le paritarisme et le travail des syndicats...

Mais ... cette année l'administration a dû retarder plusieurs fois les commissions et les résultats du mouvement, ne donnant qu'au dernier moment les documents de travail aux syndicats, affectant de nombreux personnels après la date des vacances, en particuliers les jeunes stagiaires. La cause en est la « réforme » des rythmes scolaires : l'administration a donné tant de dérogations que pratiquement chaque commune, chaque école a un rythme particulier ; il en est résulté un affreux casse-tête (pour rester poli) pour affecter les compléments de services, les décharges, les temps partiels, les remplaçants sur des emplois du temps compatibles avec le service des enseignants et la multitude d'horaires d'écoles.

Carte scolaire d'austérité

Le mouvement est la suite de la carte scolaire. La carte scolaire se joue de plus en plus à court terme : aucune vision d'ensemble, aucune politique à long terme. La règle est simple : combien de postes à fermer, qui doit-on fermer pour ouvrir ailleurs ?

Les directeurs doivent remplir des tonnes d'enquêtes de suivis d'effectifs tout au long de l'année. Une situation d'école peut se jouer sur un déménagement d'une famille entre janvier et juin, fermant ou ouvrant une classe. Puis la DASEN sort sa calculatrice, divise le nombre d'enfants inscrits (sauf les 2 ans) par le nombre de classes et tout se joue au dixième d'élève. Quitte à s'asseoir cyniquement

sur des situations critiques, comme les CLIS qui dépassent 12 élèves. « Les textes prévoient le nombre maximal d'élèves présents dans la classe, pas le nombre d'inscrits » répond l'administration. Les collègues apprécieront le mépris.

Il en résulte au niveau des écoles un esprit du chacun pour soi : tant pis si une ouverture dans une école entraîne une fermeture à côté et des classes surchargées. Adieu la solidarité... Les parents d'élèves qui sauront se mobiliser et médiatiser leur revendication (ouverture, non fermeture) se font rouler dans la farine par des bouts de postes provisoires, retirés l'année suivante pour satisfaire d'autres mécontents ailleurs. Des mi-temps baladeurs qui dégradent les conditions de travail de collègues souvent jeunes, servent à boucher des trous, à assurer des cours d'anglais, sans reconnaissance, sans espoir d'avoir sa propre classe. Un autre seuil a été franchi cette année avec l'attribution d'un tiers-temps à une école ! Et puis quoi l'année prochaine ? On détaille à l'heure ?

Ça suffit !

SUD éducation dénonce les dérives de cette gestion de l'éducation comme une entreprise qui gère ses stocks à flux tendu. Les équipes d'enseignants, formées par le hasard du mouvement et sommées de travailler ensemble, sans tenir compte des individus, des pédagogies, des projets, ne doivent pas être traitées ainsi. Cette façon de « manager » a fait ses preuves à France-télécom ; non merci, nous n'en voulons pas ! Assez de dégradations de nos conditions de travail !

Problème :

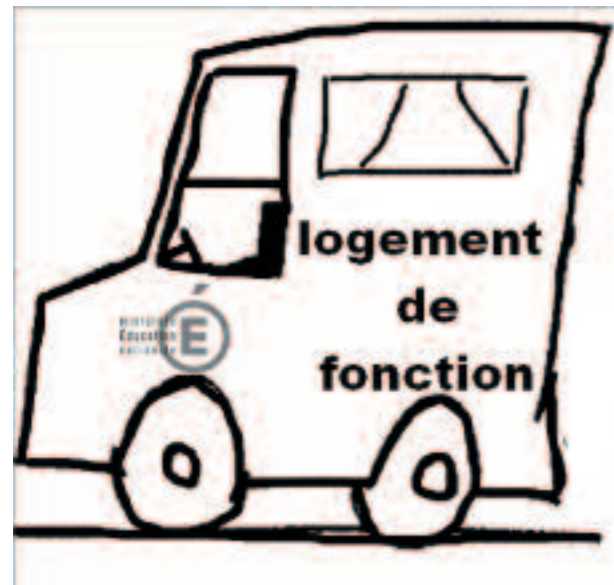
Soit une jeune enseignante habitant Brest nommée le matin à P. et l'après-midi à C. à tiers-temps. La distance de Brest à P. est de 56,7 km (54 min), la distance de P. à C. est de 12,9 km (19 min) et la distance de C. à B. est de 71,5 km (1h01) : elle parcourt **680km par semaine**, passe presque 11h dans sa voiture en trajets. Elle a à peine le temps de manger entre les deux écoles. Combien de temps tiendra-t-elle avant de craquer ?

Nous disons STOP !

A vos agendas !

Les élections professionnelles auront lieu par internet du 27 novembre au 4 décembre, pour désigner leurs représentants dans toutes les instances de concertation.

Le **Congrès National de Sud Education** aura lieu du 18 au 22 mai au Relecq-Kerhuon. Bénévoles bienvenus pour organisation, participation...



1er degré

2 x 10 minutes = 54 heures de travail gratuit

L'administration nous demande toujours et encore des comptes ; nous aussi, faisons les comptes !!!

L'accueil

Dans le 1er degré, l'accueil et la surveillance des élèves est prévue durant 10 minutes avant le début des cours de chaque demi-journée de classe. Nous faisons donc un accueil de 2 fois 10 mn par jour, ce qui fait 54 heures par an (9 x 10 x 36 = 3240 min).

Cette obligation est spécifiée dans l'article D 321-12 du Code de l'Education : « *l'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'entrée en classe* ».

Or, nos obligations réglementaires de service sont de 24 heures hebdomadaires devant la classe et 108 heures annualisées. Elles entrent donc en contradiction avec le Code de l'Education...

Abus !

Ces dix minutes ne rentrent pas dans nos obligations de service. Pourtant, nous les faisons... Dans les faits, les enseignant-e-s des écoles assurent cet accueil et cette surveillance, alors que ce temps n'est pas inclus dans leurs obligations statutaires de service, n'est pas prévu dans leurs horaires réglementaires et qu'elles/ils ne sont pas

rémunéré-e-s pour cela.

Ce travail est non seulement bénévole mais il est aussi inscrit dans un vide juridique : aucun texte ne précise qui doit assurer cet accueil et cette surveillance.

Problème sans réponse

Cela pose un problème de responsabilité, en cas d'accident notamment, - durant ces périodes dont on ne sait si elles relèvent du champ de l'éducation nationale ou de celui de la commune. SUD Bretagne a demandé au Recteur de clarifier ce point : pas de réponse !

Refondation : ça patine...

Trois ministres en moins de trois ans n'ont pas fondamentalement changé l'école. La « refondation » annoncée se révèle n'être qu'un slogan de campagne, comme « l'éducation priorité du gouvernement », tandis que la réalité des classes montre une constante dégradation de nos conditions de travail et de vie. C'est un renoncement constant aux valeurs républicaines de l'école : égalité des chances, éducation émancipatrice, service public de qualité.

La réforme des rythmes scolaires, dont l'objectif était de réduire la journée de classe de l'enfant, est l'exemple de ces renoncements. Comme SUD éducation l'a très tôt compris, l'instauration des TAP a pris le pas sur le temps scolaire, provoquant l'éclatement des cadres horaires des écoles, la dégradation des conditions de travail des enseignants et des personnels communaux, sans pour autant réduire la journée des enfants. Pire, leur temps de présence à l'école sur la semaine s'est allongé ! Nous avons été bien seuls à dénoncer les incohérences du Ministère, les dérogations à la louche de la DASEN, les conditions de travail dégradées. Les seuls à dénoncer avec constance les erreurs de ce décret et à faire des contre-propositions.

La création des 6000 postes était un leurre, tous les postes « recréés » ayant été absorbés par la mise en place des ESPE et la démographie. Pour preuve le dernier CTSD, qui a vu tant de classes fermer, encore et toujours, alors que des besoins criants d'ouvertures remontaient de tout le département, notamment dans les CLIS, montrant pour l'occasion tout le cynisme de la DASEN. SUD éducation dénonce cette gestion à court terme des effectifs et les classes surchargées. Le CTSD a accouché d'une nouvelle fraction du temps de travail : le tiers temps ! Comme si ce n'était pas assez compliqué pour les collègues assurant les compléments de service et les remplacements.

La remise en place d'une formation initiale pour les enseignants était attendue. On ne s'attendait pas à une

mise sous tutelle de cette formation et des ESPE par les universités. La formation varie en temps et en contenus d'une université à l'autre. Les universités, pour la plupart en quasi situation de faillite, ne peuvent financer une formation digne de ce nom. Et que dire de la pitoyable et très libérale formation continue à distance M@gistère, sinon qu'elle ne répond pas aux besoins des enseignants, mais à un régime d'économies dicté par la politique d'austérité ?

Les nouveaux programmes du primaire peinent à voir le jour, et ce sont toujours les programmes et l'idéologie passéiste Darcos qui sévissent dans beaucoup de classes. Encore un signe de faiblesse et d'irresponsabilité, en contradiction avec le discours volontariste du gouvernement. Les réactionnaires pèsent de tout leur poids pour influencer sur les contenus scolaires, encouragés par la lâcheté gouvernementale.

La hiérarchie pèse toujours sur les écoles et les personnels, toujours engluée dans sa gestion comptable et ses évaluations mortifères, à coup d'enquêtes, de multiplication de documents uniques, de réglementation tatillonne, d'injonctions et d'instructions jargonneuses, d'inspections infantilisantes. Assez !

Et la revalorisation du métier ? Salaires bloqués, classes surchargées, annualisation du temps de travail, pas de médecine du travail, une prime ISAE de moins d'un euro par jour, un décret imposant le temps d'accueil, APC, caporalisation du temps d'information syndicale... Et bientôt la fin de l'avancement à l'ancienneté et la rémunération au mérite ! La coupe est pleine !

Les sujets de grogne sont nombreux, les bonnes mesures sont rares... C'est pourquoi SUD éducation continuera à défendre nos conditions de travail, nos droits et les valeurs émancipatrices de l'école.

Ne nous laissons pas faire ! Votez SUD éducation !